



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

RM/JCS

P.V. ECEAT 09
P.V. AIEFH 07

**Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de
l'Aménagement du territoire**

**Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les
femmes et les hommes**

Procès-verbal de la réunion du 09 janvier 2020

Ordre du jour :

Echange de vues concernant :

- a) l'incident survenu à la station d'épuration à Beggen
- b) la pollution de la Chiers après l'incendie de l'usine Kronospan dans la zone d'activités Gadderscheier
- c) la pollution de l'Alzette suite à un problème survenu sur le chantier du nouveau bassin d'orage à Bettembourg au lieu-dit « A Streifen »
(suite à la demande du groupe parlementaire CSV du 19 septembre 2019)

*

Présents : M. Carlo Back, M. François Benoy, M. Eugène Berger, Mme Stéphanie Empain, M. Georges Engel, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, M. Aly Kaes, M. Fernand Kartheiser, M. Gilles Roth, M. Marco Schank, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

M. Marc Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Alex Bodry, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, M. Claude Haagen, M. Max Hahn, M. Marc Hansen, M. Aly Kaes, M. Georges Mischo, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth, membres de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

M. Frank Colabianchi, remplaçant M. Guy Arendt
M. Sven Clement, remplaçant M. Marc Goergen
M. Marc Baum, observateur délégué

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Mme Taina Bofferding, Ministre de l'Intérieur

M. Jean-Paul Lickes, de l'Administration de la gestion de l'eau

M. Guy Bernar, M. Raymond Guidat, M. Paul Schroeder, du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS)

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Dan Biancalana, Président de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes
M. François Benoy, Président de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

*

Echange de vues concernant a) l'incident survenu à la station d'épuration à Beggen, b) la pollution de la Chiers après l'incendie de l'usine Kronospan dans la zone d'activités Gadderscheier, c) la pollution de l'Alzette suite à un problème survenu sur le chantier du nouveau bassin d'orage à Bettembourg au lieu-dit « A Streifen »

Suite à quelques paroles d'introduction de Monsieur François Benoy (déi gréng), qui rappelle qu'une heure d'actualité demandée par le groupe politique DP sur le même sujet a été mise à l'ordre du jour de la séance plénière du 24 octobre 2019, la parole est passée au groupe politique CSV, auteur de la demande de convocation de la présente réunion jointe.

Madame Martine Hansen (CSV) souhaite obtenir un bilan complet de la pollution des cours d'eau engendrée par les trois incidents cités en référence. Elle demande en outre des précisions de la part du Gouvernement sur les actions concrètes qu'il entend entreprendre pour éviter que ce genre d'incidents ne se reproduise dans le futur.

Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable donne à considérer qu'il est, à ce stade, difficile de tirer un bilan définitif des incidents. Elle rappelle en outre que l'état des lieux réalisé par l'Administration de la gestion de l'eau (ci-après : AGE) a permis de conclure que seul un petit pourcentage des cours d'eau du pays est de bonne qualité, et cela d'ores et déjà avant la survenance des récents incidents. Alors que beaucoup d'efforts ont déjà été faits au cours des dernières années, tant au niveau national qu'au niveau communal, ces efforts doivent donc être poursuivis.

Concernant la pollution de la Chiers suite à l'incendie dans la zone d'activités Gadderscheier, celle-ci s'est produite parce que les eaux usées industrielles de la société Kronospan y ont été drainées. En effet, vu les quantités importantes d'eaux d'extinction, ces dernières n'ont pas pu être entièrement contenues dans le bassin de rétention de la zone d'activités et se sont déversées dans la rivière. Suite à l'incident, des échantillons prélevés à plusieurs endroits par l'AGE ont montré une pollution ponctuelle significative, qui s'est cependant rapidement résorbée. Madame la Ministre donne encore à considérer qu'un monitoring complet de la Chiers est effectué régulièrement par l'AGE : le dernier bilan date de 2017 et le prochain sera réalisé en 2020 et permettra de collecter des résultats exhaustifs.

Concernant la pollution de l'Alzette suite aux incidents survenus à la station d'épuration de Beggen et sur le chantier du bassin d'orage à Bettembourg, Madame la Ministre informe avoir demandé aux responsables communaux l'établissement d'un rapport détaillé circonstancié. En outre, les deux communes concernées ont été sommées de charger un bureau d'experts d'évaluer le préjudice environnemental causé par le déversement incontrôlé d'eaux usées dans l'Alzette.

En résumé, Madame Carole Dieschbourg informe que toutes les mesures ponctuelles qui s'imposaient ont été prises immédiatement après les incidents ; il reste cependant encore plusieurs actions à entreprendre sur le moyen terme. Dans ce contexte, il est essentiel qu'une bonne collaboration soit instaurée entre toutes les administrations responsables. Il est également important de veiller à un bon entretien des infrastructures et à une meilleure prévention.

Madame la Ministre de l'Intérieur explique qu'au cours de l'année 2019, les autorités ont été confrontées à plusieurs incendies hors du commun et que des moyens extraordinaires ont été nécessaires pour en venir à bout. Elle rappelle en outre que le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (ci-après : CGDIS) a notamment pour mission « la planification, la mise en œuvre et l'organisation (...) de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies » (article 4 de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile). Les expériences de l'an dernier doivent permettre de tirer les conclusions qui s'imposent afin de se préparer préventivement à d'autres événements similaires. Madame Taina Bofferding insiste également sur l'importance d'une bonne collaboration entre toutes les administrations concernées et signale à cet égard qu'un groupe de travail regroupant des agents de l'AGE, du CGDIS, ainsi que du Ministère de l'Economie, a été mis en place afin d'élaborer des solutions pour mieux gérer les eaux d'extinction lors d'incendies de grande envergure dans les zones d'activités.

Suite aux interventions de Mesdames les Ministres, Madame le Bourgmestre de la ville de Luxembourg souhaite apporter de plus amples renseignements concernant l'incident qui s'est produit à la station d'épuration de Beggen.

Dans la soirée du vendredi 13 septembre 2019, une panne d'un automate programmable industriel (en allemand : speicherprogrammierbare Steuerung, SPS) a déclenché une alarme, entraînant la réaction d'une équipe de techniciens. Suite à une réinitialisation du système informatique, une vanne s'est accidentellement ouverte et des eaux non-traitées se sont déversées dans l'Alzette, provoquant un grave préjudice environnemental. Il ne s'agissait heureusement pas d'une pollution chimique, les eaux usées déversées dans l'Alzette ayant préalablement déjà subi des premiers traitements de dégrillage et de tamisage. Alors que la station de Beggen est complètement automatisée, les causes de la panne technique qui s'est produite sont à ce jour encore méconnues et devront être déterminées par une enquête, afin notamment de veiller à ce qu'un tel événement ne puisse plus se reproduire.

Comme déjà indiqué par Madame Carole Dieschbourg et étant donné que les incidents de Beggen et de Bettembourg étaient comparables, l'analyse exacte des dégâts causés par le déversement incontrôlé d'eaux usées dans l'Alzette a été confiée au même bureau d'enquête. À noter cependant que les analyses ne pourront être réalisées qu'au printemps prochain.

Madame Martine Hansen se déclare insatisfaite de l'imprécision des réponses de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable au sujet de la pollution des cours d'eau. Elle souhaite ainsi obtenir de plus amples détails sur les substances chimiques présentes dans l'Alzette et dans la Chiers, sur leur concentration exacte, sur les conséquences des trois incidents pour la biodiversité, sur la durée de la pollution, ainsi que sur les mesures concrètes à prendre en vue d'améliorer plus rapidement l'état de l'écosystème. Monsieur le Directeur de l'AGE fournit les compléments d'information suivants :

- Concernant l'Alzette, des eaux usées y ont été rejetées, entraînant une baisse sensible de la concentration en oxygène dans la rivière et la mort par asphyxie de nombreux poissons. Si *a priori* ce type de pollution est résoluble, les dégâts et les conséquences exactes à long terme sont difficiles à estimer. Plusieurs semaines, voire plusieurs mois, seront nécessaires à l'obtention d'un chiffrage exact et au rétablissement complet de la qualité chimique de l'eau.

- Concernant la Chiers, des eaux d'extinction s'y sont déversées car, au regard de l'important volume qui a été nécessaire pour venir à bout de l'incendie, le bassin de rétention de la zone d'activités n'a pas été de taille à contenir la totalité. Le problème a encore été aggravé par le faible débit d'étiage dû à la saison estivale. La station de mesurage située en amont de la station d'épuration de la Chiers a immédiatement signalé une concentration élevée en ammonium, en matières en suspension, en carbone organique, en cendres (Kronospan est une entreprise travaillant le bois comme matière première) et une diminution sensible de l'oxygène, entraînant des conséquences fatales pour l'écosystème aquatique. Suite à l'incident, la qualité chimique de la Chiers s'est rapidement améliorée. Comme l'a déjà signalé Madame Carole Dieschbourg ci-avant, un monitoring complet de la Chiers (mesurage de quatre paramètres biologiques : insectes, poissons, diatomées, plantes) sera effectué par l'AGE en 2020.

Suite à une intervention de Monsieur Marc Hansen (député gréng) qui souhaite entendre l'appréciation du CGDIS concernant les circonstances de l'incident, ainsi que sur l'adéquation des mesures de sécurité mises en place par Kronospan, il est signalé que les secours ont en l'occurrence dû gérer une intervention très complexe (configuration des lieux, composition des matériaux, météo chaude et venteuse, problèmes de ravitaillement en eau). Il est en outre précisé que Kronospan a beaucoup aidé avec ses moyens sur place (notamment grues). À la suite de cet incendie, une réunion de concertation entre le CGDIS et l'AGE a permis d'identifier plusieurs dysfonctionnements, dont notamment une importante perte de temps causée par un manque de connaissance de la configuration des lieux (plans des infrastructures et des canalisations) et d'évoquer des solutions pour améliorer la collaboration entre les différents services concernés. Dans ce contexte, il serait opportun d'organiser de nouvelles réunions avec toutes les administrations concernées (Ministère de l'Economie qui a dans ses attributions la gestion de zones d'activités économiques, communes, syndicats intercommunaux, Administration de l'environnement et Inspection du travail et des mines) dans un but d'amélioration de la communication.

Concernant l'incident survenu à Bettembourg, Monsieur Gusty Graas (DP) rappelle que des eaux usées ont été déversées dans l'Alzette suite à une erreur de la part d'un entrepreneur privé qui effectuait des travaux sur un bassin d'orage. À son avis, le comportement de cet entrepreneur a été inacceptable, car il n'a pas jugé nécessaire de signaler immédiatement son erreur, qui a été découverte par hasard 24 heures plus tard, entraînant ainsi une aggravation sensible de la situation. Suite à cet incident et sur demande de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, un rapport détaillé a été établi par la commune. En outre, comme déjà indiqué ci-avant, les communes de Luxembourg et de Bettembourg ont mandaté un bureau d'experts pour évaluer le préjudice environnemental causé par le déversement d'eaux usées dans l'Alzette. L'orateur se demande quelle est la finalité de cette étude et de quelle manière la responsabilité pourra être imputée au fautif, à savoir l'entrepreneur. Madame la Ministre donne à considérer que l'évaluation du préjudice qui sera faite par le bureau d'études permettra de chiffrer avec plus de précision les dégâts et de prendre les mesures qui s'imposent. Elle est d'avis que l'entrepreneur devra assumer ses responsabilités financières et pénales, au regard du respect du principe du pollueur-payeur.

De l'avis de Messieurs Gusty Graas et Marc Hansen, les conséquences de l'incendie survenu dans l'usine Kronospan ont démontré que la situation des bassins de rétention dans les zones d'activités économiques n'est pas idéale et qu'il faudrait rapidement en faire un état des lieux (entretien nécessaire ? nombre suffisant ? dimensions adaptées ?). Madame Carole Dieschbourg opine et informe qu'une réunion en ce sens est prévue très prochainement avec le Ministre de l'Economie.

D'une manière générale, Madame la Ministre annonce vouloir faire examiner toutes les zones d'activités économiques au niveau national afin de vérifier que, dans le cas d'un

incendie, tous les dispositifs en place seront présents et fonctionnels. À cet effet, un groupe de travail regroupant des agents de l'AGE et du CGDIS a été mis en place, afin de mieux clarifier les responsabilités respectives. Dans ce contexte, Monsieur Emile Eicher (CSV) suggère de s'inspirer de l'exemple du plan d'opération externe (POE) mis en place par le Syndicat intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux (SICLER).

Toujours dans le contexte de l'incendie de Kronospan et suite à une intervention de Monsieur Marc Hansen relative aux mesures de sécurité à mettre en place par les entreprises et aux contrôles de ces mesures, Madame Carole Dieschbourg informe de l'instauration d'une unité « Contrôle » au sein de l'AGE en 2018. Cette unité est à ce jour encore restreinte mais sera renforcée pour assurer un meilleur suivi et garantir le respect de la législation environnementale.

Monsieur Aly Kaes (CSV) évoque la problématique des eaux et des mousses d'extinction en rappelant que, dans de nombreux cas, il s'agit de matériaux très polluants qui nécessitent une attention particulière lors de leur élimination afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent dans les canalisations, puis les cours d'eau. Il souhaite savoir de quelle manière cette pollution est gérée et plaide pour la mise en place d'une structure nationale de traitement de ces polluants. Les responsables du CGDIS soulignent que les produits d'extinction utilisés de nos jours sont sensiblement moins nocifs pour l'environnement qu'ils ne l'étaient auparavant. S'il est impossible d'exclure que les produits d'extinction ne se retrouvent dans les canalisations, des mesures adéquates sont systématiquement prises pour dépolluer les conduits touchés.

Suite à une question de Monsieur Marc Baum (déi Lénk) relative aux mesures de compensation, il est signalé que les dégâts subis par la faune et la flore seront chiffrés précisément et que des mesures de compensation seront ensuite prises sur les lieux exacts des dommages. Bien qu'il ne soit évidemment pas possible de compenser de manière totalement fidèle les dégâts, il sera veillé à rétablir la situation originelle au mieux et au plus vite.

Suite à une remarque afférente de Madame Martine Hansen, Madame Carole Dieschbourg insiste sur l'importance de différencier les types de pollutions pouvant détériorer la qualité des cours d'eau. Il faut à cet égard distinguer entre la pollution ponctuelle due à des incidents tels que ceux évoqués au cours de la présente réunion et la pollution plus récurrente causée, par exemple, par les déjections animales propagées par le bétail.

Madame Martine Hansen et Monsieur Aly Kaes plaident pour la mise en place d'une tarification de l'eau à prix unique au niveau national, pour notamment garantir une meilleure qualité de l'eau et plus de justice sociale.

*

En conclusion et suite à une remarque afférente de Madame Stéphanie Empain (déi gréng), Madame Carole Dieschbourg donne à considérer qu'une approche systémique doit être mise en place dans le cadre d'une stratégie cohérente au niveau national, ceci afin de tirer profit de l'expérience acquise dans le passé et d'améliorer les processus.

Luxembourg, le 6 février 2020

La Secrétaire,

Le Président de la Commission de l'Environnement, du

Rachel Moris

Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire,
François Benoy

Le Président de la Commission des Affaires intérieures
et de l'Egalité entre les femmes et les hommes,
Dan Biancalana